

**Protocole de Montréal
relatif à des substances
qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Distr. générale
26 mai 2025

Français
Original : anglais

**Trente-septième Réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**
Nairobi, 3-7 novembre 2025
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions administratives : budget du fonds d'affectation
spéciale pour le Protocole de Montréal et rapports financiers**

**Projets de budget pour 2026 et 2027 du fonds d'affectation
spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. On trouvera dans la présente note les projets de budget pour 2026 et 2027 du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Le Secrétariat n'a pas jugé nécessaire de présenter un projet de révision du budget approuvé pour 2025 pour les raisons suivantes :
 - a) Le Secrétariat ne prévoit pas de dépenses supérieures au budget approuvé ;
 - b) Le Secrétariat compte exécuter le budget approuvé sans apporter aux activités prévues un quelconque changement qui aurait nécessité de modifier le budget correspondant ;
 - c) Si les coûts dépassent le budget approuvé pour telle ou telle activité, le Secrétariat veillera à ce que les écarts et, par suite, les transferts entre les différentes catégories de dépenses ne dépassent pas 10 %, conformément à la pratique établie au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Dans l'hypothèse peu probable où il serait nécessaire de procéder à des transferts de ressources entre les différentes catégories de dépenses pour un montant dépassant 10 %, un projet de révision du budget sera présenté à une date plus proche de la tenue de la trente-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. Le rapport sur l'exécution du budget pour 2025 au 30 septembre 2025 (UNEP/OzL.Pro.37/INF/2), qui sera mis à la disposition des Parties pour examen à la trente-septième Réunion des Parties, présentera de toute façon les dépenses au regard des fonds alloués pour les différentes catégories de dépenses.
3. Voici quelques-unes des principales caractéristiques du budget pour 2025 :
 - a) Le budget destiné aux activités liées à la sensibilisation du public et à la communication est réduit de moitié par rapport à 2024 ;

* UNEP/OzL.Pro.37/1.

- b) Aucune disposition n'est prévue pour les mises à jour ou les améliorations qui pourraient être apportées au site Web ou aux outils en ligne ;
- c) Contrairement à la pratique habituelle, aucun fonds n'a été alloué aux dépenses de représentation, lesquelles couvrent les réceptions organisées lors de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée et de la Réunion des Parties ;
- d) Le budget alloué aux voyages des représentant(e)s des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal (« Parties visées à l'article 5 ») pour assister à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la Réunion des Parties a été augmenté de 30 % (235 000 dollars) par rapport à 2024 ;
- e) Exceptionnellement, le budget pour 2025 prévoit 400 000 dollars pour la surveillance atmosphérique, qui seront financés à partir du solde de trésorerie du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Au paragraphe 1 de sa décision XXXVI/1, la trente-sixième Réunion des Parties a affecté ce montant à l'organisation d'activités dans le but spécifique d'évaluer l'adéquation des sites potentiels pour la surveillance des émissions régionales de substances réglementées.

4. À l'alinéa b) du paragraphe 9 de sa décision XXXVI/22 sur les rapports financiers et les budgets du Protocole de Montréal, la trente-sixième Réunion des Parties a prié la Secrétaire exécutive de continuer à préparer des fiches descriptives pour la présentation des budgets futurs. Les fiches descriptives des budgets pour 2026 figurent dans le document UNEP/OzL.Pro.37/INF/1.

5. Au paragraphe 10 de la même décision, la trente-sixième Réunion des Parties a prié la Secrétaire exécutive d'établir des budgets et programmes de travail pour 2026 et 2027 en se fondant sur les besoins prévus en vue de présenter deux scénarios budgétaires, à savoir :

- a) Un scénario de croissance nominale nulle, basé sur le budget approuvé pour 2025 ;
- b) Un scénario prenant en compte les ajustements qu'il est recommandé d'apporter au scénario de croissance nominale nulle et mentionnant les coûts ou économies supplémentaires y afférents.

6. Les deux scénarios budgétaires sont présentés dans la partie II de la présente note et repris en détail à l'annexe I. Le budget du deuxième scénario est appelé ci-après « budget recommandé ». La partie III de la note fournit une analyse du solde de trésorerie et la partie IV présente les observations finales du Secrétariat.

7. Le solde de trésorerie devrait s'élever à 4 826 073 dollars à la fin de l'année 2025. Au cours des cinq dernières années, les Parties ont choisi de réduire le solde de trésorerie et ont donc approuvé des contributions inférieures au budget approuvé, étant entendu que le Secrétariat puiserait dans le solde de trésorerie pour couvrir le déficit lors de la mise en œuvre des budgets approuvés. Au cours des années depuis la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'augmentation du taux d'exécution du budget a entraîné une réduction constante du solde de trésorerie. Compte tenu du solde de trésorerie prévu pour la fin de l'année 2025, le Secrétariat ne propose aucune activité à financer à partir du solde de trésorerie dans les projets de budget pour 2026 et 2027.

8. Les projets de budget pour 2026 et 2027 du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ont été examinés par le PNUE et approuvés comme étant conformes au paragraphe 17 des règles de gestion du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal, comme énoncé à l'annexe II du rapport de la première Réunion des Parties.

9. Tous les montants mentionnés dans la présente note sont en dollars des États-Unis.

II. Budgets pour 2026 et 2027

A. Projets de budget pour 2026

10. Le Secrétariat présente les deux scénarios budgétaires suivants pour 2026, pour examen par les Parties :

- a) Un budget à croissance nominale nulle d'un montant de 6 047 195 dollars égal à celui du budget approuvé pour 2025 ;
- b) Un budget recommandé de 6 211 045 dollars, soit 2,71 % de plus que le budget à croissance nominale nulle.

1. Budget à croissance nominale nulle

11. Bien que le budget à croissance nominale nulle pour 2026 se maintienne globalement au même niveau que le budget approuvé pour 2025, des ajustements ont été effectués dans les différentes catégories de dépenses, comme suit :

- a) Les traitements, indemnités et prestations versés au personnel ont été majorés de 125 000 dollars par rapport à 2025. Cette augmentation s'explique par les points suivants :
 - i) Une hausse de 35 900 dollars, qui correspond à une provision de 2 % visant à tenir compte de l'inflation et des augmentations périodiques de traitement du personnel. On trouvera à l'annexe II de la présente note l'organigramme et le tableau des effectifs actuels du Secrétariat ;
 - ii) Un montant supplémentaire de 89 100 dollars, représentant 50 % du coût de la création d'un poste de spécialiste scientifique de classe P-3. Conscient du temps voulu pour créer un nouveau poste et le pourvoir, le Secrétariat propose d'inclure un budget partiel pour le poste en 2026, soit sa première année. On trouvera dans l'annexe II le mandat défini pour le poste et la justification correspondante ;
- b) Le montant alloué au titre des consultant(e)s a été abaissé de 5 000 dollars, ce qui pourrait empêcher le Secrétariat de répondre à certains besoins techniques des Parties pour lesquels il ne disposerait pas des compétences spécialisées requises ;
- c) Le budget total de la catégorie des coûts des services de conférence a été augmenté de 40 000 dollars, comme expliqué ci-dessous :
 - i) Le budget de 745 000 dollars proposé pour la quarante-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal est supérieur de 15 000 dollars au budget approuvé pour la quarante-septième réunion dudit Groupe, qui se tiendra au Centre de conférence des Nations Unies de Bangkok en juillet 2025. Le lieu de la quarante-huitième réunion n'ayant pas encore été fixé, les coûts estimatifs des services de conférence se fondent sur les coûts estimatifs de la quarante-septième réunion, après ajustement pour tenir compte d'un taux d'inflation de 2 % ;
 - ii) L'allocation budgétaire de 665 000 dollars proposée pour la trente-huitième Réunion des Parties est supérieure de 10 000 dollars au montant approuvé pour la trente-septième Réunion des Parties, qui se tiendra en novembre 2025. L'article 3 du règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal prévoit que lesdites réunions ont lieu au siège du Secrétariat, à moins que d'autres arrangements appropriés soient pris par le Secrétariat, en consultation avec les Parties. Par conséquent, en l'absence de toute proposition d'accueillir la réunion, le budget repose sur le coût de l'organisation de la trente-cinquième Réunion des Parties à Nairobi en 2023, après ajustement pour tenir compte d'un taux d'inflation de 6 % ;
 - iii) Une allocation pour les dépenses de représentation est réintroduite, mais à hauteur de 15 000 dollars, soit 10 000 dollars de moins que pour les années antérieures à 2025. Outre la tenue d'une réception à l'occasion de la trente-huitième Réunion des Parties, les fonds serviront à célébrer le dixième anniversaire de l'Amendement de Kigali ;
- d) Une augmentation de 30 000 dollars de l'allocation pour les frais de voyage des membres et des expert(e)s des groupes d'évaluation issu(e)s de Parties visées à l'article 5 est proposée pour répondre à l'augmentation prévue du nombre de réunions du groupe, 2026 étant une année d'évaluation quadriennale. Le montant proposé de 380 000 dollars correspond au budget approuvé pour 2022, qui est la dernière année d'évaluation quadriennale en date ;
- e) L'allocation pour la participation des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Protocole de Montréal a été réduite de 95 000 dollars pour la quarante-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et de 105 000 dollars pour la trente-huitième Réunion des Parties, soit une réduction de 200 000 dollars au total. Les réductions proposées se fondent sur l'analyse par le Secrétariat de la participation réelle aux réunions au cours des trois dernières années. L'examen des statistiques de participation et des coûts pour ces années révèle les points suivants :

- i) En moyenne, 35 Parties visées à l'article 5 et pays en transition économique ne soumettent pas de demandes de financement pour leurs participant(e)s, même si les participant(e)s de certaines de ces Parties assistent aux réunions ;
- ii) En moyenne, 12¹ participant(e)s pour lesquels le Secrétariat a approuvé l'allocation d'un financement et organisé un voyage annulent ce dernier ou ne se présentent pas à l'aéroport, sans en avertir le Secrétariat. Les annulations de dernière minute et les défaillances font peser des charges évitables sur la rubrique budgétaire, sans compter que ces fonds pourraient être alloués aux participant(e)s qui n'ont pas pu bénéficier d'un financement en raison de la modicité des fonds disponibles ;
- iii) En moyenne, les frais de voyage sont de 3 700 dollars par participant(e) ;
- f) Le montant inscrit au budget au titre des frais de voyage des membres du personnel du Secrétariat a été réduit de 10 000 dollars, ce qui pourrait entraîner une diminution du nombre de réunions auxquelles ils participent et affecter la contribution du Protocole aux processus connexes et la visibilité qui en découle ;

g) L'augmentation de 20 000 dollars du montant total inscrit au budget dans la catégorie des autres dépenses de fonctionnement résulte d'une augmentation de 20 000 dollars au titre de la maintenance des logiciels et du site Web, afin de permettre au Secrétariat de procéder à la mise à jour et à l'amélioration nécessaires des outils en ligne existants. (La section B de l'annexe V du document UNEP/Pro.37/5 contient la liste des outils en ligne développés et maintenus par le Secrétariat).

12. Les montants qu'il est proposé d'inscrire aux rubriques budgétaires suivantes sont identiques à ceux du budget approuvé pour 2025 :

- a) Les montants alloués aux réunions des groupes d'évaluation, du Bureau et du Comité d'application se maintiennent respectivement à 55 000, 25 000 et 165 000 dollars ;
- b) Les budgets alloués au titre de la participation des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Bureau et du Comité d'application sont maintenus à 15 000 et 65 000 dollars, respectivement ;
- c) Le budget total de 161 500 dollars alloué aux rubriques de la catégorie des dépenses de fonctionnement, à l'exception de celle mentionnée à l'alinéa g) du paragraphe 11 ci-dessus, est identique à celui du budget approuvé pour 2025 ;
- d) Les crédits alloués à la catégorie « Sensibilisation du public et communication » sont maintenus à 50 000 dollars. Ce montant ne couvre que les besoins minimaux et ne tient compte ni de la célébration du dixième anniversaire de l'Amendement de Kigali ni de la sensibilisation à l'importance de sa ratification universelle, à laquelle les Parties pourraient souhaiter parvenir au-delà d'un strict minimum. Le Secrétariat considère que les besoins minimaux sont les suivants :
 - i) Un montant de 20 000 dollars pour contribuer aux célébrations de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone organisées dans certaines Parties visées à l'article 5 ;
 - ii) Un montant de 20 000 dollars pour établir l'identité visuelle et la convivialité des réunions ;
 - iii) Un montant de 10 000 dollars pour concevoir et créer une campagne de célébration du dixième anniversaire de l'Amendement de Kigali.

2. Budget recommandé

13. Le budget recommandé est majoré d'un montant de 163 850 dollars (2,71 %) par rapport au budget à croissance nominale nulle, qui est réparti comme suit :

- a) Une augmentation de 10 000 dollars du montant prévu au titre des consultant(e)s, qui rétablit l'allocation à son niveau approuvé des années antérieures à 2025 ;
- b) Une augmentation de 40 000 dollars de chacun des crédits alloués à la participation des Parties visées à l'article 5 à la quarante-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la trente-huitième Réunion des Parties ;

¹ Ce calcul ne tient pas compte des annulations survenues en 2022 (l'année qui a suivi la pandémie de maladie à coronavirus 2019), qui concernaient une moyenne de 35 participant(e)s.

c) Une augmentation de 10 000 dollars du budget au titre des frais de voyage du personnel du Secrétariat, le rétablissant au montant approuvé pour 2025, afin d'assurer la pleine participation du personnel aux réunions relatives à l'ozone et d'appuyer ainsi les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement ;

d) Une augmentation de 5 000 dollars au titre du perfectionnement et de la formation du personnel, qui s'inscrit dans la rubrique budgétaire « Frais divers » de la catégorie des dépenses de fonctionnement, ce qui rétablit ce montant au niveau des années antérieures à 2025. L'augmentation proposée permettra au personnel d'entreprendre des formations qui amélioreront la qualité de leurs activités quotidiennes et favoriseront l'évolution de leur carrière ;

e) Une augmentation de 40 000 dollars dans la catégorie « Sensibilisation du public et communication », qui serait utilisée aux fins suivantes :

- i) La visualisation graphique de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, sur le thème retenu cette année-là, les affiches, la mise au point d'une boîte à outils dédiée aux médias sociaux et une vidéo ;
- ii) La mise au point d'un logo et d'une vidéo pour marquer le dixième anniversaire de l'Amendement de Kigali, dans le but d'accroître la sensibilisation à la couche d'ozone et à la protection de l'environnement. Ces actifs numériques contribueraient à favoriser un engagement actif et à multiplier le nombre d'abonnés aux comptes de médias sociaux du Secrétariat, sur X (anciennement Twitter), Facebook, LinkedIn, Threads, BlueSky et Instagram ;

f) Par suite des augmentations décrites aux alinéas a) à e) précédents, une augmentation de 18 850 dollars des dépenses d'appui aux programmes.

3. Activités supplémentaires financées à partir du solde de trésorerie

14. Comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, le solde de trésorerie du fonds d'affectation spéciale a diminué au cours des trois dernières années. Par conséquent, le Secrétariat ne propose aucune activité à financer à partir du solde de trésorerie en 2026.

4. Résumé

15. Le tableau 1 présente un résumé des scénarios budgétaires pour 2026.

Tableau 1
Résumé des budgets pour 2026
(en dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>
Budget (dépenses d'appui aux programmes comprises)	6 047 195	6 211 045
Activités supplémentaires (dépenses d'appui aux programmes comprises)	–	–
Total	6 047 195	6 211 045

B. Projets de budget pour 2027

16. Le Secrétariat présente les deux scénarios budgétaires suivants pour 2027, pour examen par les Parties :

- a) Un budget à croissance nominale nulle d'un montant de 6 047 195 dollars égal à celui du budget à croissance nominale nulle pour 2026 et du budget approuvé pour 2025 ;
- b) Un budget recommandé de 6 364 160 dollars, soit 5,24 % de plus que le budget à croissance nominale nulle.

1. Budget à croissance nominale nulle

17. Les montants relatifs à chaque rubrique budgétaire varient par rapport au budget correspondant au scénario de croissance nominale nulle pour 2026, comme indiqué ci-après :

- a) Les traitements, indemnités et prestations versés au personnel ont été majorés de 128 000 dollars, afin de couvrir les éléments suivants :
 - i) L'inflation annuelle et les augmentations périodiques de traitement s'agissant des salaires du personnel ;
 - ii) Le coût annuel total d'un poste de spécialiste scientifique de classe P-3, qui est un nouveau poste demandé pour l'année 2026 ;
- b) Les coûts des services de conférence affichent une augmentation nette de 35 000 dollars en raison des éléments suivants :
 - i) Le budget de 760 000 dollars proposé pour la quarante-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée est supérieur de 15 000 dollars à celui alloué à la quarante-huitième réunion. Le montant proposé se fonde sur les estimations relatives à une réunion similaire prévue à Bangkok en 2025, après ajustement pour tenir compte d'un taux d'inflation de 4 % ;
 - ii) Les coûts estimatifs de la trente-neuvième Réunion des Parties, qui s'élèvent à 680 000 dollars, ont été majorés de 15 000 dollars par rapport à l'estimation réalisée pour la trente-huitième Réunion des Parties, afin de tenir compte d'un taux d'inflation de 2 %. En l'absence de toute proposition des Parties d'accueillir la Réunion, l'estimation est fondée sur l'hypothèse qu'elle se tiendra à Nairobi, conformément à l'article 3 du règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal ;
 - iii) L'allocation proposée de 20 000 dollars au titre des dépenses de représentation est supérieure de 5 000 dollars au montant proposé aux mêmes fins pour 2026. Les fonds seront utilisés pour organiser une réception lors de la trente-neuvième Réunion des Parties, afin de célébrer le quarantième anniversaire du Protocole de Montréal ;
- c) Les budgets alloués à la participation des Parties visées à l'article 5 à la quarante-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la trente-neuvième Réunion des Parties sont majorés de 10 000 et 10 100 dollars, respectivement ;
- d) Afin de tenir compte des augmentations visées aux alinéas a) à c) ci-dessus, les budgets suivants ont été réduits pour parvenir à un budget à croissance nominale nulle :
 - i) Le budget alloué au titre des consultant(e)s est réduit de 40 000 dollars, ce qui aura une incidence sur la capacité du Secrétariat à mener à bien les travaux assignés par les Parties pour lesquels il ne dispose pas des compétences spécialisées nécessaires en son sein ;
 - ii) Le montant alloué à la participation des membres et des expert(e)s des groupes d'évaluation issu(e)s des Parties visées à l'article 5 est réduit de 30 000 dollars, afin de le ramener à un niveau budgétaire adapté à une année sans travaux d'évaluation quadriennale ;
 - iii) Le budget alloué aux frais de voyages du personnel est réduit de 80 600 dollars, ce qui empêche la participation et la présence du personnel à plusieurs réunions relatives à l'ozone et nuit à la visibilité et à l'impact du Protocole ;
 - iv) La catégorie des dépenses de fonctionnement est réduite d'un montant total de 22 500 dollars, les coupes concernant spécifiquement les budgets consacrés à l'amélioration du système d'inscription et à la maintenance des logiciels et du site Web. Ces coupes empêcheront le Secrétariat d'entreprendre les améliorations nécessaires et la maintenance courante, ce qui aura une incidence sur les performances du système d'inscription, du site Web et des outils en ligne ;

- v) Le budget consacré à la sensibilisation du public et à la communication est réduit de 10 000 dollars, ce qui signifie qu'aucun fonds ne sera disponible pour mettre au point une campagne de communication à l'occasion du quarantième anniversaire du Protocole de Montréal, ce qui nuira à la capacité du Secrétariat à mobiliser l'adhésion en faveur du Protocole par la mise en lumière des accomplissements des 40 dernières années.

18. Les rubriques budgétaires suivantes demeurent inchangées par rapport au scénario de croissance nominale nulle pour 2026 :

- a) Les coûts des services de conférence pour les réunions des groupes d'évaluation, du Bureau et du Comité d'application se maintiennent respectivement à 55 000, 25 000 et 165 000 dollars ;
- b) Les dépenses de participation des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Bureau et du Comité d'application sont maintenus à 15 000 et 65 000 dollars, respectivement ;
- c) L'allocation de 159 000 dollars destinée aux rubriques de la catégorie des dépenses de fonctionnement autres que celles visées au sous-alinéa iv) de l'alinéa d) du paragraphe 17 ci-dessus est identique à celle du scénario de croissance nominale nulle pour 2026 ;
- d) Dans le cadre du budget consacré à la sensibilisation du public et à la communication, les allocations destinées aux célébrations de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone dans les Parties visées à l'article 5 et à la mise au point d'actifs numériques et d'une identité visuelle pour les réunions sont maintenues à 20 000 dollars chacune.

2. Budget recommandé

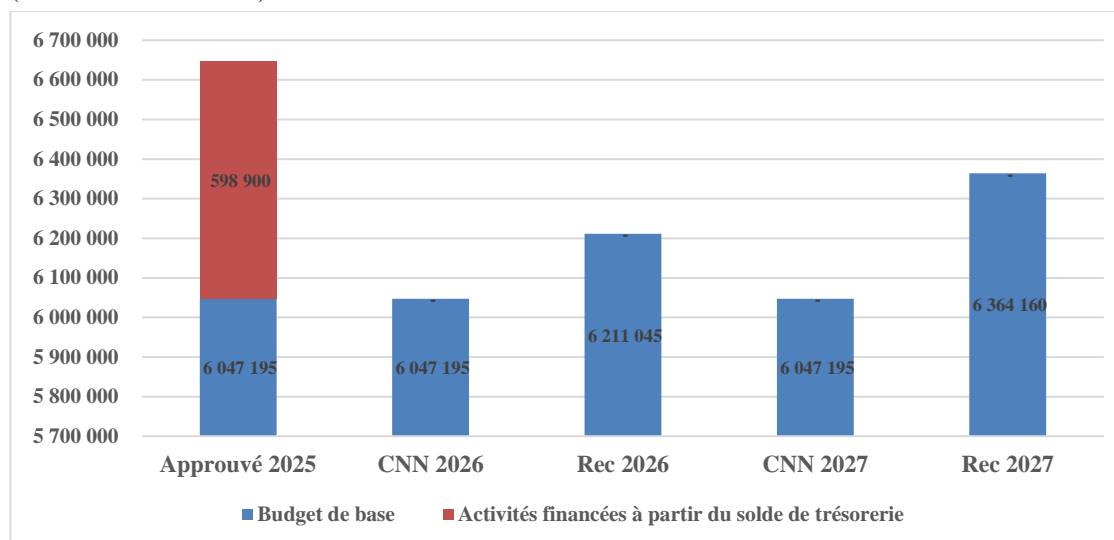
19. Le budget recommandé pour 2027 est majoré d'un montant de 316 965 dollars (5,24 %) par rapport au budget à croissance nominale nulle. L'augmentation proposée se décompose de la manière suivante :

- a) Un montant supplémentaire de 50 000 dollars au titre des consultant(e)s ;
- b) Une augmentation de 39 900 dollars au titre de la participation des Parties visées à l'article 5 à la trente-neuvième Réunion des Parties ;
- c) Un montant supplémentaire de 40 000 dollars au titre de la participation des Parties visées à l'article 5 à la quarante-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée ;
- d) Une augmentation de 90 600 dollars au titre des frais de voyage du personnel du Secrétariat ;
- e) Un montant supplémentaire de 10 000 dollars alloué à l'amélioration des outils en ligne, y compris le site Web ;
- f) Un montant supplémentaire de 50 000 dollars alloué à la mise au point d'une campagne de communication dans la catégorie « Sensibilisation du public et communication », afin de mettre au point des actifs numériques pour célébrer le quarantième anniversaire du Protocole de Montréal. Ces éléments sont indispensables pour faire en sorte que le public, qui est principalement situé en ligne et utilise des outils numériques, soit au fait de l'anniversaire, ainsi que pour mettre en valeur les succès remportés à ce jour ;
- g) Une augmentation de 36 465 dollars des dépenses d'appui aux programmes, par suite des augmentations visées aux alinéas a) à f) ci-dessus.

C. Résumé

20. La figure 1 (page 8) présente les scénarios budgétaires pour 2026 et 2027, tels qu'exposés dans les sections II.A et II.B ci-dessus, par rapport au budget approuvé pour 2025, y compris les montants alloués aux activités financées à partir du solde de trésorerie.

Figure 1
Scénarios budgétaires pour 2026 et 2027 par rapport au budget approuvé pour 2025
(en dollars des États-Unis)



Abréviations : Rec = budget recommandé ; CNN = budget à croissance nominale nulle.

III. Prévisions du solde de trésorerie et financement pour 2026 et 2027

21. Au 1^{er} janvier 2025, le solde de trésorerie s'élevait à 6 253 945 dollars. Le Secrétariat compte recevoir 80 % des contributions approuvées pour 2025 et dépenser 80 % du budget approuvé pour 2025. Le tableau 2 présente le solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2025.

22. Le solde de trésorerie prévu à la fin de 2025 (4 826 073 dollars) est suffisant pour couvrir 63 % du budget recommandé pour 2026 (3 894 416 dollars), ainsi que la réserve obligatoire de 15 % (931 657 dollars).

23. La figure 2 (page 9) présente l'évolution du solde de trésorerie de fin d'année conservé dans le fonds d'affectation spéciale sur neuf années consécutives, le solde prévu à la fin de l'année 2025 étant présenté dans le tableau 2. La tendance montre une réduction constante du solde de trésorerie conservé dans le fonds d'affectation spéciale au cours des quatre dernières années et jusqu'en 2025.

24. L'annexe III de la présente note détaille les contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale du Protocole de Montréal pour 2026 et 2027. Les contributions correspondent aux scénarios budgétaires proposés pour les deux années en vue d'éviter de nouvelles réductions du solde de trésorerie.

25. Le tableau 3 présente le solde de trésorerie prévu pour 2026 selon les deux scénarios budgétaires, compte tenu des mêmes hypothèses que celles exposées au paragraphe 21 ci-dessus.

26. La figure 3 (page 9) présente l'évolution du solde de trésorerie sur 10 années consécutives, le solde prévu à la fin des années 2025 et 2026 étant présenté dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 2
Solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2025

(en dollars des États-Unis)

Solde de trésorerie au 1 ^{er} janvier 2025	6 253 945
Plus : recettes escomptées	3 889 004
Moins : dépenses estimées	5 316 876
Solde de trésorerie prévu au 31 décembre 2025	4 826 073

Tableau 3
Solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2026
(en dollars des États-Unis)

<i>Scénario de budget</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>
Budget et contributions	6 047 195	6 211 045
Solde de trésorerie au 1 ^{er} janvier 2026	4 826 073	4 826 073
Plus : recettes escomptées	4 837 756	4 968 836
Moins : dépenses estimées	4 837 756	4 968 836
Solde de trésorerie prévu au 31 décembre 2026	4 826 073	4 826 073

Figure 2
Tendance du solde de trésorerie de fin d'année
(en milliers de dollars des États-Unis)

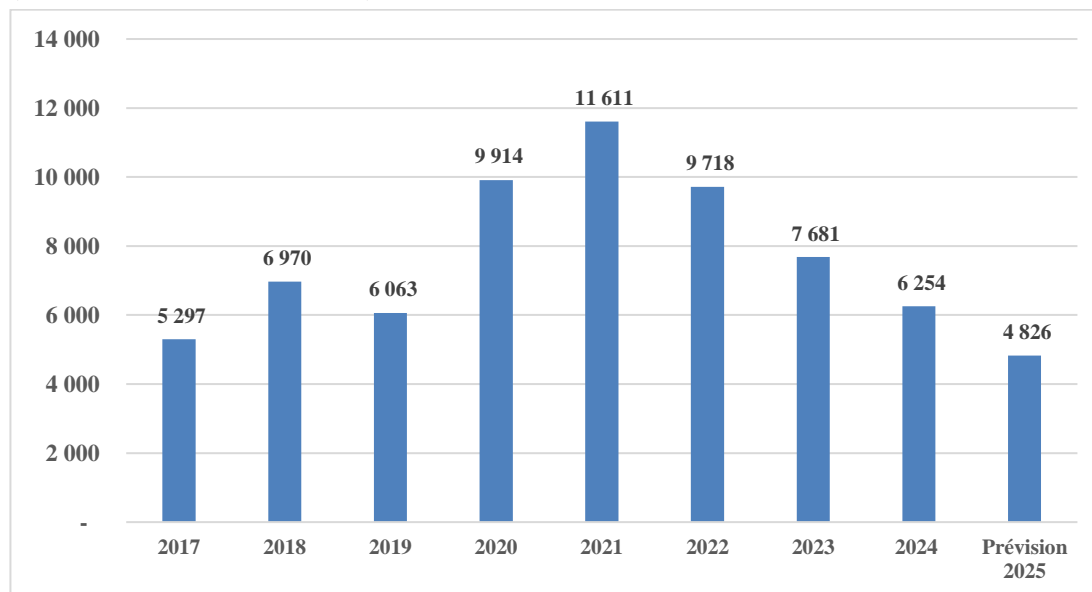
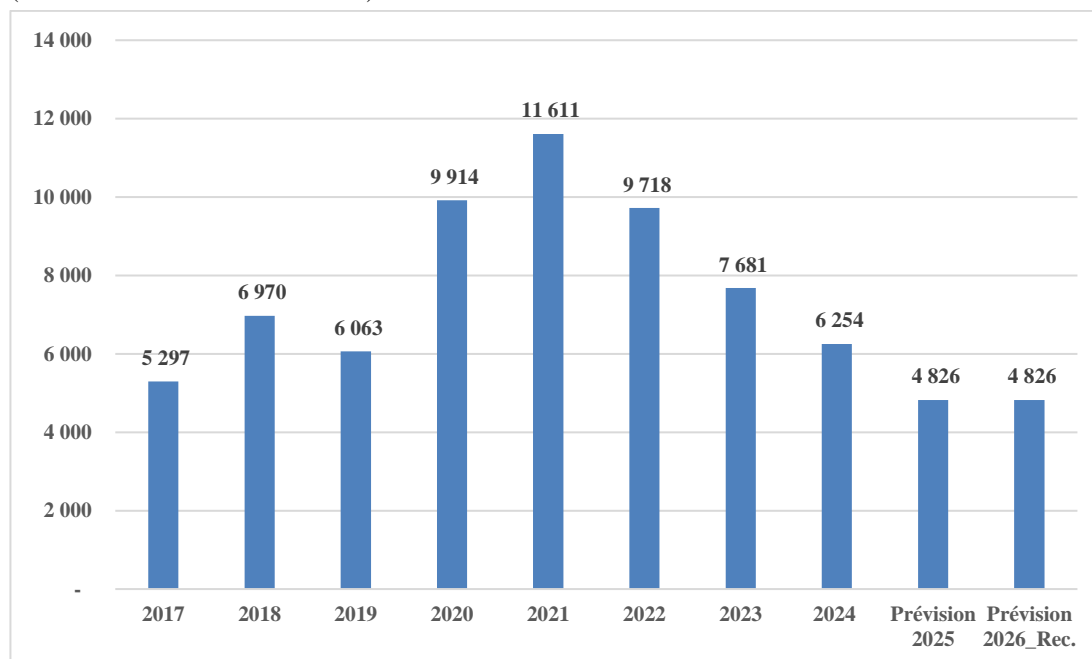


Figure 3
Évolution du solde de trésorerie de fin d'année
(en milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : Rec = budget recommandé.

IV. Observations finales

27. Le Secrétariat a présenté des scénarios budgétaires recommandés pour 2026 et 2027 dans le cadre desquels les augmentations proposées se limitent à certaines rubriques. Il considère que les augmentations proposées sont justifiées et a fourni les justifications correspondantes. Pour 2026, les rubriques budgétaires en augmentation sont les suivantes :
- a) Traitements, indemnités et prestations, afin de tenir compte de l'inflation annuelle, des augmentations périodiques de traitement et du nouveau poste de spécialiste scientifique de classe P-3 ;
 - b) Consultant(e)s, afin de rétablir le budget à son niveau antérieur à 2025 ;
 - c) Coûts des services de conférence, afin de tenir compte de l'inflation et de rétablir le budget alloué aux dépenses de représentation, bien qu'à un niveau inférieur à celui antérieur à 2025 ;
 - d) Dépenses de fonctionnement, afin de rétablir le montant alloué à la formation du personnel aux niveaux antérieurs à 2025 et d'assurer la maintenance et l'amélioration du site Web et des outils en ligne, qui étaient auparavant financées à partir du solde de trésorerie ;
 - e) Sensibilisation du public et communication : cette rubrique, ayant été précédemment complétée par des activités financées à partir du solde de trésorerie, se voit à présent allouer un montant d'un niveau qui reste inférieur au budget total antérieur pour ces activités.
28. Certaines des réductions proposées pour se conformer au scénario de croissance nominale nulle pourraient avoir une incidence sur la quantité et/ou la qualité de certains produits, sur les activités du Secrétariat et sur les contributions du Protocole de Montréal à d'autres processus de renforcement des synergies, ainsi que sur la visibilité de ce dernier.
29. Le Secrétariat a demandé aux Parties d'envisager l'approbation d'un nouveau poste de classe P-3, afin de renforcer les compétences techniques du Secrétariat à l'appui de ses travaux scientifiques. Le coût du poste a été inclus à hauteur de 50 % dans les scénarios budgétaires pour 2026 et de 100 % dans les scénarios budgétaires pour 2027.
30. Le Secrétariat n'a pas demandé de fonds supplémentaires pour célébrer le dixième anniversaire de l'Amendement de Kigali en 2026 et le quarantième anniversaire du Protocole de Montréal en 2027. Le Secrétariat souhaiterait plutôt demander aux Parties d'envisager de contribuer volontairement à ces célébrations.
31. Aucun des scénarios budgétaires ne prévoit de demande de financement à partir du solde de trésorerie.
32. Un nouveau bilan de l'exécution du budget de l'année 2025, de l'état des contributions et du solde de trésorerie au 30 septembre 2025 sera soumis à l'examen des Parties dans la note du Secrétariat sur la question (UNEP/OzL.Pro.37/INF/2).

Annexe I

**Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif
à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :
projets de budget pour 2026 et 2027**

Rubrique budgétaire	Catégorie de dépenses	2026		2027	
		Croissance nominale nulle	Recommandé	Croissance nominale nulle	Recommandé
1100	Traitements, indemnités et prestations	1 920 000	1 920 000	2 048 000	2 048 000
1200	Consultant(e)s	75 000	85 000	35 000	85 000
1300	Coûts des services de conférence				
1305	Groupe de travail à composition non limitée	745 000	745 000	760 000	760 000
1310	Réunions des Parties	665 000	665 000	680 000	680 000
1315	Frais de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes	55 000	55 000	55 000	55 000
1320	Réunions du Bureau	25 000	25 000	25 000	25 000
1325	Réunions du Comité d'application	165 000	165 000	165 000	165 000
1350	Dépenses de représentation	15 000	15 000	20 000	20 000
	Total partiel : coût des services de conférence	1 670 000	1 670 000	1 705 000	1 705 000
3300	Frais de voyage des représentant(e)s des Parties visées à l'article 5				
3310	Réunions du groupe d'évaluation	380 000	380 000	350 000	350 000
3320	Réunions préparatoires et réunions des Parties	420 000	460 000	430 100	470 000
3330	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée	380 000	420 000	390 000	430 000
3340	Réunions du Bureau	15 000	15 000	15 000	15 000
3350	Réunions du Comité d'application	65 000	65 000	65 000	65 000
	Total partiel : frais de voyage des représentant(e)s des Parties visées à l'article 5	1 260 000	1 340 000	1 250 100	1 330 000
1600	Voyages officiels				
1601	Voyages officiels du personnel	185 000	195 000	104 400	195 000
1602	Voyages officiels du personnel des services de conférence	–	–	–	–
	Total partiel : voyages officiels	185 000	195 000	104 400	195 000
4100-5300	Dépenses de fonctionnement				
4100	Matériel consommable	5 000	5 000	5 000	5 000
4200	Matériel non consommable	8 000	8 000	8 000	8 000
4300	Location de locaux	34 000	34 000	34 000	34 000
5100	Utilisation et entretien du matériel	22 000	22 000	22 000	22 000
5200	Frais d'établissement des rapports ^a	75 000	75 000	75 000	75 000
5300	Coûts divers ^b	10 000	15 000	10 000	10 000
5310	Amélioration du système d'inscription	2 500	2 500	–	–
5320	Maintenance des logiciels et du site Web	30 000	30 000	10 000	20 000
5330	Hébergement du site Web	5 000	5 000	5 000	5 000
	Total partiel : dépenses de fonctionnement	191 500	196 500	169 000	179 000
5201	Sensibilisation du public et communication ^c	50 000	90 000	40 000	90 000
	Total, coûts directs	5 351 500	5 496 500	5 351 500	5 632 000

<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2026</i>		<i>2027</i>	
		<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>
	Dépenses d'appui aux programmes	695 695	714 545	695 695	732 160
	Total général	6 047 195	6 211 045	6 047 195	6 364 160

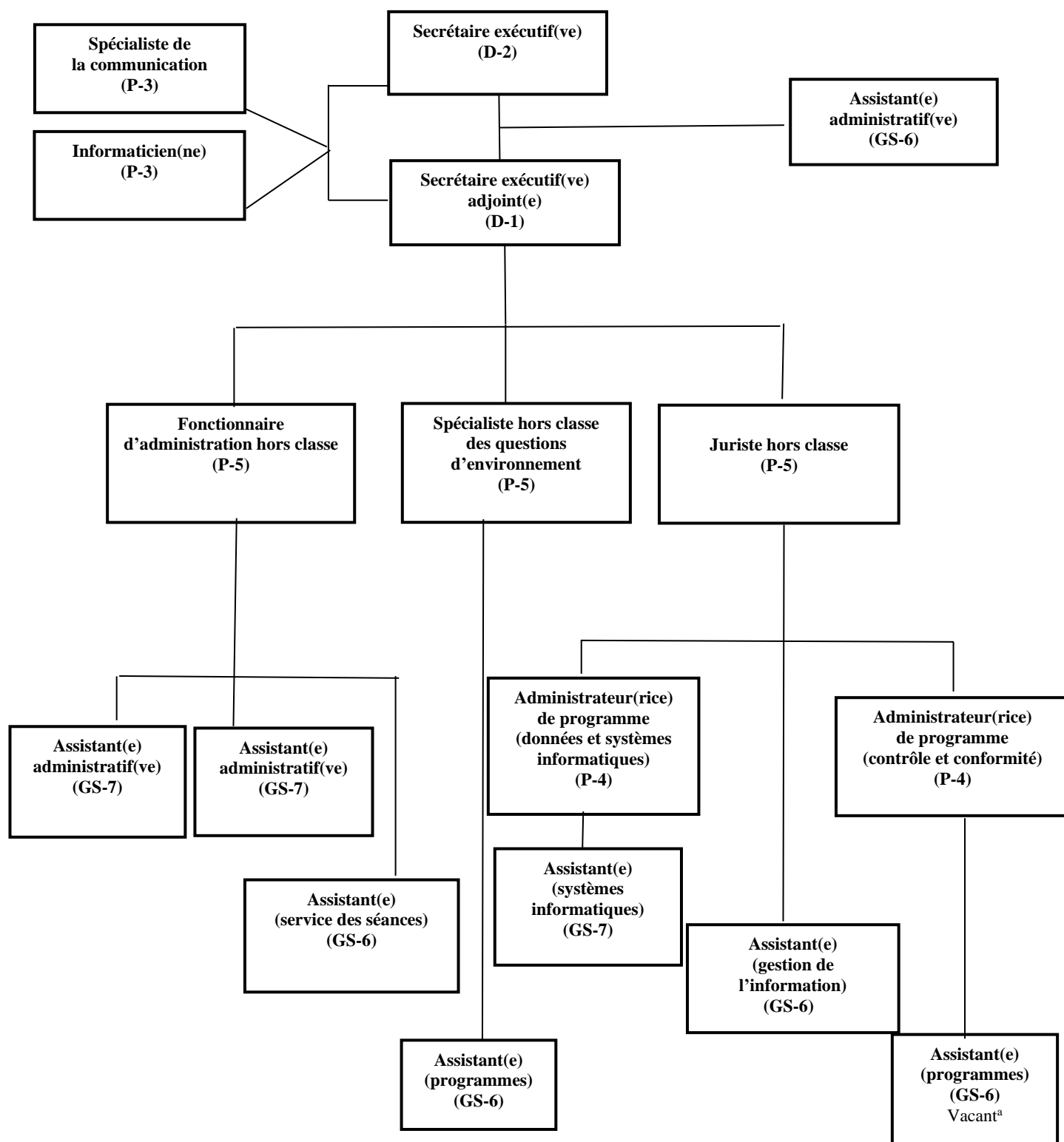
^a Cette rubrique budgétaire comprend : 1) l'organisation des réunions ; 2) l'édition et la traduction de documents autres que ceux des réunions ; 3) l'édition et la traduction des rapports des groupes d'évaluation.

^b Cette rubrique budgétaire comprend : 1) les télécommunications ; 2) le fret ; 3) la formation du personnel.

^c Cette rubrique budgétaire comprend : 1) les campagnes de sensibilisation ; 2) les supports visuels ; 3) la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.

Annexe II

I. Organigramme et tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone*



Abréviations : GS = Agent(e)s des services généraux ; P = Administrateur(rice)s.

^a En attendant le recrutement d'un(e) assistant(e) aux programmes de classe GS-6, les ressources disponibles au titre de l'appui aux programmes ont été utilisées pour recruter un(e) assistant(e) aux programmes de classe GS-5 sous contrat temporaire jusqu'au 31 mars 2025.

* L'organigramme et le tableau des effectifs présentés ici reflètent la situation actuelle et n'incluent pas le nouveau poste demandé (spécialiste scientifique de classe P-3).

Équipe de direction : Secrétaire exécutif(ve), Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e), juriste hors classe, spécialiste hors classe des questions d'environnement et fonctionnaire d'administration hors classe.

Équipe chargée des questions d'administration et de gestion : fonctionnaire d'administration hors classe et tou(te)s les agent(e)s des services généraux.

Équipe chargée des questions d'environnement et des groupes d'évaluation : spécialiste hors classe des questions d'environnement et administrateur(rice)s.

Équipe chargée des questions juridiques et du respect de la conformité : juriste hors classe et administrateur(rice)s.

Équipe chargée de l'informatique : spécialiste de la communication, informaticien(ne), administrateur(rice) de programme (données et systèmes informatiques), assistant(e) de gestion de l'information et assistant(e) aux systèmes informatiques.

Résumé des postes			
Classe	P+	GS	Total
D-2	1	–	1
D-1	1	–	1
P-5	3	–	3
P-4	2	–	2
P-3	2	–	2
GS	–	8	8
Total	9	8	17

Tableau d'effectifs et sources de financement

Classe	Administrateur(rice)s et fonctionnaires de rang supérieur	Services généraux	Total
D-2 ^a	1	–	1
D-1 ^b	1	–	1
P-5 ^c	3	–	3
P-4 ^d	2	–	2
P-3 ^e	2	–	2
Services généraux ^f	–	8	8
Total	9	8	17

* Les dépenses engendrées pour le personnel endossant un rôle administratif sont analysées à la fin de chaque année. Elles peuvent être transférées vers ou depuis le budget des ressources disponibles au titre de l'appui aux programmes, selon que de besoin, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 9 de la décision XXXVI/22 de la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

^a Financé à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^b Entièrement financé par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^c Un poste de juriste hors classe entièrement financé par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; un poste de spécialiste hors classe des questions d'environnement financé à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; un poste de fonctionnaire d'administration hors classe dont le financement est imputé au budget des ressources disponibles au titre de l'appui aux programmes.

^d Entièrement financés par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^e Un poste de responsable de la communication entièrement financé par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et un poste d'informaticien(ne) financé à hauteur de 70 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et à hauteur de 30 % par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.

^f Trois postes (assistant(e) administratif(ve), assistant(e) de gestion de l'information et assistant(e) aux systèmes informatiques) entièrement financés par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) administratif(ve) et assistant(e) aux programmes) financés à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) aux programmes et assistant(e) au service des séances) entièrement financés par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne ; un poste d'assistant(e) administratif(ve) dont le financement est entièrement imputé au budget des ressources disponibles au titre de l'appui aux programmes.

II. Justification et mandat du poste de spécialiste scientifique (P-3)

A. Justification

Jusqu'à présent, tous les travaux de fond sur les questions scientifiques et techniques au sein du Secrétariat étaient principalement réalisés par un(e) seul(e) administrateur(rice), le (la) spécialiste hors classe des questions d'environnement. À ce titre, son rôle principal a consisté à appuyer les travaux des groupes d'évaluation du Protocole de Montréal et de leurs organes subsidiaires, la gestion du fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne et les travaux liés à plusieurs autres initiatives et traités du système des Nations Unies. Par ailleurs, tous les trois ans, le (la) spécialiste hors classe

assume des responsabilités supplémentaires en vue de la préparation et de la conduite des réunions des Directeur(rice)s de recherches sur l’ozone des Parties à la Convention de Vienne et de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de son Bureau.

La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal (les « traités sur l’ozone ») étant tous deux des traités fondés sur la science, il conviendrait que le Secrétariat investisse dans le renforcement de ses compétences scientifiques. Par exemple, l’examen et l’analyse des messages clefs issus des rapports scientifiques et des évaluations des groupes constituent une lourde tâche, ces rapports étant souvent volumineux et chargés d’informations techniques sur la science de l’ozone. En outre, il est de la plus haute importance que le Secrétariat renforce ses capacités scientifiques pour se tenir au fait des données scientifiques, des évolutions dans le cadre d’autres processus d’évaluation majeurs et des conclusions scientifiques issues d’autres traités et initiatives.

Ces dernières années, les tâches scientifiques du Secrétariat ont augmenté, en grande partie en raison des questions liées à la surveillance atmosphérique des substances réglementées, ce qui a conduit à l’adoption de la décision XIII/2 de la Conférence des Parties et de la décision XXXVI/1 de la trente-sixième Réunion des Parties. Ces décisions ont élargi le mandat du Comité consultatif du fonds d’affectation spéciale général, qui est appuyé par le Secrétariat, et ont ajouté des tâches supplémentaires conséquentes à la charge du Comité consultatif et du Secrétariat. Les travaux prévus dans le cadre des rapports quadriennaux de 2026 des groupes d’évaluation devront également faire l’objet d’une attention et d’un suivi particuliers.

En outre, au cours des dernières années, le Secrétariat a déployé des efforts concertés pour recenser les synergies et accroître ses contributions à divers processus du système des Nations Unies, tels que les travaux liés à la création d’un groupe d’expert(e)s sur l’interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution, au Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, au septième Rapport d’évaluation du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, à la septième édition du Rapport sur l’avenir de l’environnement mondial, au traité sur les plastiques et aux discussions et activités relatives à l’atténuation des changements climatiques, au refroidissement et à l’efficacité énergétique, ainsi qu’à la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des équipements tout au long de leur cycle de vie. La poursuite et l’accroissement de ces efforts dépendront du renforcement des capacités techniques du Secrétariat.

Au cours des trois dernières années, le Secrétariat a eu recours aux services temporaires de stagiaires et d’un(e) Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national, ainsi que d’autres fonctionnaires du Secrétariat, afin d’entreprendre certaines des tâches supplémentaires, principalement celles liées au fonds d’affectation spéciale général et son Comité consultatif. Bien que leurs contributions aient été utiles, elles ont généralement porté sur des tâches techniques simples et de routine. Cet arrangement temporaire ne convient pas, compte tenu des compétences approfondies requises pour faire en sorte qu’à l’avenir les questions de fond soient traitées en temps voulu et de manière efficace et cohérente.

Le Secrétariat estime que la situation actuelle n’est pas viable et que ses capacités d’appui aux Parties aux traités sur l’ozone en matière de traitement et de résolution des questions scientifiques et techniques doivent être renforcées par le recrutement de personnel supplémentaire possédant des compétences scientifiques pertinentes et capable d’appréhender rapidement les questions complexes dans le domaine de la science de l’ozone et de la climatologie. Un(e) spécialiste fiable, doté(e) d’une bonne compréhension des sciences fondamentales et de plusieurs années d’expérience, devrait être en mesure d’examiner rapidement les évaluations et les publications scientifiques en lien avec les travaux des traités sur l’ozone et de produire des analyses, des rapports, des notes de synthèse et d’autres documents utiles aux Parties et aux autres parties prenantes.

B. Mandat

Le (la) spécialiste scientifique appuie le (la) spécialiste hors classe des questions d’environnement en s’acquittant des fonctions ci-après :

- Mener un examen approfondi de divers rapports techniques et scientifiques, y compris ceux élaborés par les groupes d’évaluation du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone ; établir des notes de synthèse sur les questions clefs qui revêtent une importance actuelle pour les travaux des Parties et du Secrétariat ; recenser les problèmes ; recommander des mesures de suivi des décisions pertinentes des Parties ;

- Fournir un appui technique en ce qui concerne les questions liées à la surveillance des substances réglementées, ainsi que la coopération avec les réseaux et programmes de surveillance de l'atmosphère ;
- Fournir un appui technique de fond aux travaux du Secrétariat sur les synergies avec d'autres traités, organes et initiatives du système des Nations Unies, y compris :
 - Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;
 - Le groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution ;
 - La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
 - Le processus d'établissement de la septième édition du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial ;
 - Le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs ;
 - Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et la Convention sur la diversité biologique ;
 - Les travaux relatifs à l'établissement d'un traité sur les plastiques ;
 - La Convention internationale pour la protection des végétaux ;
 - La Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie.
- Appuyer les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies ;
- Fournir un appui technique aux travaux du Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne ;
- Rédiger les rapports du Secrétariat et les soumettre à un examen critique ; élaborer la correspondance avec les Parties et les autres parties prenantes, selon qu'il convient ; répondre aux questions d'ordre général sur la science de l'ozone ; préciser les questions, s'il y a lieu ;
- Examiner les articles dans le domaine de la science de l'ozone et rédiger des notes claires pour aider à recenser et à souligner les messages clés à communiquer au grand public ;
- Contribuer sensiblement à l'élaboration des exposés du Secrétariat à l'occasion des réunions, en particulier sur les questions pertinentes pour les travaux des groupes d'évaluation ;
- Rédiger des documents de réunion, des rapports, des notes de synthèse, des analyses et des publications ;
- Assurer le service fonctionnel et l'organisation des réunions de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, des Directeur(ice)s de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne, des Réunions des Parties au Protocole de Montréal et du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal, ainsi que des réunions, ateliers, webinaires et réunions du groupe d'évaluation connexes ;
- S'acquitter de toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées.

Annexe III

Contributions des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Contributions des Parties pour 2026 et 2027

(en dollars des États-Unis)

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes- parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>2026 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2026 : contributions au budget recommandé</i>	<i>2027 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2027 : contributions au budget recommandé</i>
Afghanistan	–	–	–	–	–
Afrique du Sud	0,251	15 148	15 559	15 148	15 942
Albanie	–	–	–	–	–
Algérie	–	–	–	–	–
Allemagne	5,681	343 523	352 831	343 523	361 529
Andorre	–	–	–	–	–
Angola	–	–	–	–	–
Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–	–
Arabie saoudite	1,215	73 449	75 438	73 449	77 299
Argentine	0,489	29 572	30 374	29 572	31 122
Arménie	–	–	–	–	–
Australie	2,036	123 118	126 454	123 118	129 572
Autriche	0,625	37 780	38 804	37 780	39 761
Azerbaïdjan	–	–	–	–	–
Bahamas	–	–	–	–	–
Bahreïn	–	–	–	–	–
Bangladesh	–	–	–	–	–
Barbade	–	–	–	–	–
Bélarus	–	–	–	–	–
Belgique	0,771	46 652	47 916	46 652	49 097
Belize	–	–	–	–	–
Bénin	–	–	–	–	–
Bhoutan	–	–	–	–	–
Bolivie (État plurinational de)	–	–	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–	–
Botswana	–	–	–	–	–
Brésil	1,408	85 156	87 464	85 156	89 620
Brunéi Darussalam	–	–	–	–	–
Bulgarie	–	–	–	–	–
Burkina Faso	–	–	–	–	–
Burundi	–	–	–	–	–
Cabo Verde	–	–	–	–	–
Cambodge	–	–	–	–	–
Cameroun	–	–	–	–	–
Canada	2,538	153 475	157 633	153 475	161 519
Chili	0,373	22 572	23 183	22 572	23 755
Chine	19,964	1 207 278	1 239 990	1 207 278	1 270 558

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>2026 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2026 : contributions au budget recommandé</i>	<i>2027 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2027 : contributions au budget recommandé</i>
Chypre	–	–	–	–	–
Colombie	0,197	11 889	12 211	11 889	12 512
Comores	–	–	–	–	–
Congo	–	–	–	–	–
Costa Rica	–	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	–	–	–	–	–
Croatie	–	–	–	–	–
Cuba	0,122	7 363	7 562	7 363	7 749
Danemark	0,530	32 047	32 915	32 047	33 727
Djibouti	–	–	–	–	–
Dominique	–	–	–	–	–
Égypte	0,182	10 984	11 282	10 984	11 560
El Salvador	–	–	–	–	–
Émirats arabes unis	0,573	34 642	35 581	34 642	36 458
Équateur	–	–	–	–	–
Érythrée	–	–	–	–	–
Espagne	1,891	114 367	117 466	114 367	120 361
Estonie	–	–	–	–	–
Eswatini	–	–	–	–	–
État de Palestine	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	21,956	1 327 741	1 363 716	1 327 741	1 397 335
Éthiopie	–	–	–	–	–
Fédération de Russie	2,090	126 377	129 801	126 377	133 001
Fidji	–	–	–	–	–
Finlande	0,385	23 296	23 927	23 296	24 517
France	3,850	232 837	239 146	232 837	245 042
Gabon	–	–	–	–	–
Gambie	–	–	–	–	–
Géorgie	–	–	–	–	–
Ghana	–	–	–	–	–
Grèce	0,279	16 899	17 356	16 899	17 784
Grenade	–	–	–	–	–
Guatemala	–	–	–	–	–
Guinée	–	–	–	–	–
Guinée équatoriale	–	–	–	–	–
Guinée-Bissau	–	–	–	–	–
Guyana	–	–	–	–	–
Haïti	–	–	–	–	–
Honduras	–	–	–	–	–
Hongrie	0,223	13 458	13 823	13 458	14 164
Îles Cook	–	–	–	–	–
Îles Marshall	–	–	–	–	–
Îles Salomon	–	–	–	–	–
Inde	1,104	66 749	68 558	66 749	70 248

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>2026 :</i>	<i>2026 :</i>	<i>2027 :</i>	<i>2027 :</i>
		<i>contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>contributions au budget recommandé</i>	<i>contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>contributions au budget recommandé</i>
Indonésie	0,578	34 944	35 891	34 944	36 775
Iran (République islamique d')	0,385	23 296	23 927	23 296	24 517
Iraq	0,131	7 906	8 120	7 906	8 320
Irlande	0,471	28 486	29 258	28 486	29 979
Islande	–	–	–	–	–
Israël	0,608	36 754	37 750	36 754	38 681
Italie	2,807	169 770	174 370	169 770	178 668
Jamaïque	–	–	–	–	–
Japon	6,916	418 238	429 571	418 238	440 160
Jordanie	–	–	–	–	–
Kazakhstan	0,131	7 906	8 120	7 906	8 320
Kenya	–	–	–	–	–
Kirghizistan	–	–	–	–	–
Kiribati	–	–	–	–	–
Koweït	0,222	13 398	13 761	13 398	14 100
Lesotho	–	–	–	–	–
Lettonie	–	–	–	–	–
Liban	–	–	–	–	–
Libéria	–	–	–	–	–
Libye	–	–	–	–	–
Liechtenstein	–	–	–	–	–
Lituanie	–	–	–	–	–
Luxembourg	–	–	–	–	–
Macédoine du Nord	–	–	–	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–
Malaisie	0,325	19 675	20 208	19 675	20 706
Malawi	–	–	–	–	–
Maldives	–	–	–	–	–
Mali	–	–	–	–	–
Malte	–	–	–	–	–
Maroc	–	–	–	–	–
Maurice	–	–	–	–	–
Mauritanie	–	–	–	–	–
Mexique	1,135	68 620	70 479	68 620	72 217
Micronésie (États fédérés de)	–	–	–	–	–
Monaco	–	–	–	–	–
Mongolie	–	–	–	–	–
Monténégro	–	–	–	–	–
Mozambique	–	–	–	–	–
Myanmar	–	–	–	–	–
Namibie	–	–	–	–	–
Nauru	–	–	–	–	–
Népal	–	–	–	–	–
Nicaragua	–	–	–	–	–

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>2026 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2026 : contributions au budget recommandé</i>	<i>2027 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2027 : contributions au budget recommandé</i>
Niger	–	–	–	–	–
Nigéria	0,150	9 053	9 298	9 053	9 527
Nioué	–	–	–	–	–
Norvège	0,652	39 410	40 478	39 410	41 475
Nouvelle-Zélande	0,301	18 226	18 720	18 226	19 182
Oman	0,115	6 940	7 129	6 940	7 304
Ouganda	–	–	–	–	–
Ouzbékistan	–	–	–	–	–
Pakistan	0,123	7 423	7 624	7 423	7 812
Palaos	–	–	–	–	–
Panama	–	–	–	–	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	–	–
Paraguay	–	–	–	–	–
Pays-Bas (Royaume des)	1,295	78 337	80 459	78 337	82 443
Pérou	0,145	8 751	8 988	8 751	9 210
Philippines	0,198	11 950	12 273	11 950	12 576
Pologne	0,829	50 152	51 511	50 152	52 781
Portugal	0,327	19 795	20 332	19 795	20 833
Qatar	0,245	14 787	15 186	14 787	15 561
République arabe syrienne	–	–	–	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–
République de Corée	2,344	141 766	145 608	141 766	149 197
République de Moldova	–	–	–	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–
République démocratique populaire lao	–	–	–	–	–
République dominicaine	–	–	–	–	–
République populaire démocratique de Corée	–	–	–	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	–
Roumanie	0,357	21 606	22 191	21 606	22 738
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3,983	240 864	247 390	240 864	253 489
Rwanda	–	–	–	–	–
Sainte-Lucie	–	–	–	–	–
Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	–	–	–
Saint-Marin	–	–	–	–	–
Saint-Siège	–	–	–	–	–
Saint-Vincent-et-les Grenadines	–	–	–	–	–
Samoa	–	–	–	–	–
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–
Sénégal	–	–	–	–	–
Serbie	–	–	–	–	–
Seychelles	–	–	–	–	–

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %^a</i>	<i>2026 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2026 : contributions au budget recommandé</i>	<i>2027 : contributions au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>2027 : contributions au budget recommandé</i>
Sierra Leone	–	–	–	–	–
Singapour	0,478	28 909	29 692	28 909	30 424
Slovaquie	0,149	8 992	9 236	8 992	9 464
Slovénie	–	–	–	–	–
Somalie	–	–	–	–	–
Soudan	–	–	–	–	–
Soudan du Sud	–	–	–	–	–
Sri Lanka	–	–	–	–	–
Suède	0,820	49 609	50 953	49 609	52 209
Suisse	1,027	62 102	63 785	62 102	65 357
Suriname	–	–	–	–	–
Tadjikistan	–	–	–	–	–
Tchad	–	–	–	–	–
Tchéquie	0,343	20 761	21 324	20 761	21 849
Thaïlande	0,340	20 580	21 138	20 580	21 659
Timor-Leste	–	–	–	–	–
Togo	–	–	–	–	–
Tonga	–	–	–	–	–
Trinité-et-Tobago	–	–	–	–	–
Tunisie	–	–	–	–	–
Türkiye	0,684	41 341	42 461	41 341	43 508
Turkménistan	–	–	–	–	–
Tuvalu	–	–	–	–	–
Ukraine	–	–	–	–	–
Union européenne	2,495	150 880	154 968	150 880	158 788
Uruguay	–	–	–	–	–
Vanuatu	–	–	–	–	–
Venezuela (République bolivarienne du)	–	–	–	–	–
Viet Nam	0,159	9 596	9 856	9 596	10 099
Yémen	–	–	–	–	–
Zambie	–	–	–	–	–
Zimbabwe	–	–	–	–	–
Total	100,000	6 047 195	6 211 045	6 047 195	6 364 160

^a La résolution 79/249 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies prévoit un taux de contribution maximum de 22 % pour la période 2025-2027.